

Grève : comment anticiper et s'organiser ?



Grève

Les grèves nationales impactent fortement l'**activité** d'une entreprise. Un **salarié non gréviste** doit pouvoir travailler malgré les perturbations annoncées dans les transports publics. En pratique, les **retards** et **absences** de ces salariés sont nombreux.

C'est pourquoi il apparaît primordial pour l'employeur **d'anticiper** les mouvements sociaux et de s'organiser en amont pour limiter au mieux les effets de la grève. Quelles sont les solutions ?

6 solutions pour maintenir l'activité de l'entreprise

1



Congés, RTT

Autoriser ou imposer la prise d'un jour de congés ou un jour de RTT

2



Navette, covoiturage

Mettre en place un système de navette pour se rendre sur le lieu de travail, faciliter le covoiturage entre salariés

3



Télétravail

Mettre en place le télétravail par simple accord avec le salarié

4



Horaires de travail

Permettre à chaque salarié d'aménager son début et sa fin de journée de travail comme il le souhaite

5



Espaces de coworking

Faciliter l'accès des salariés à des espaces de coworking proches de leur domicile

6



Solution d'hébergement

Permettre au salarié dont les fonctions requièrent impérativement sa présence d'être hébergé près du lieu de travail

Absences et retards des salariés non grévistes : que peut faire l'employeur ?

- ✔ Demander une justification du retard ou de l'absence
- ✘ Sanctionner disciplinairement le salarié en retard ou absent du fait de la grève
- ✔ Procéder à une retenue sur salaire à hauteur des heures non travaillées
- ✔ Demander au salarié à ce que les heures non travaillées soient récupérées à la fin du mouvement social

Pour aller plus loin

Replay du webinar sur l'élaboration d'un plan de continuité d'activité

Seniors, réforme des retraites, ce qu'il faut retenir